



# Service civil 2010



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Organe d'exécution du service civil ZIVI**

## Impressum

Organe d'exécution du service civil ZIVI  
Département fédéral de l'économie DFE

[www.zivi.admin.ch](http://www.zivi.admin.ch)

**Rédaction et textes :** Olivier Rüeggsegger, Daniel Hofer  
**Traduction française :** Delphine Chatagny  
**Concept et création :** Steg3 – Agence de communication, Berne  
**Impression :** Schenker Druck AG, Berne

**Photographies :** Peter Schneider, Thoune  
**Photo p. 4 :** Gaëtan Bally, Zurich  
**Photo p. 17 :** Yvo Aebischer, RITEC  
**Photo p. 20 :** Organe d'exécution du service civil

© ZIVI 2011

## Sommaire

---

- 4 Avant-propos :  
**Une croissance maîtrisée**
- 6 Recherche d'une place d'affectation :  
**Fini les affectations à la carte?**
- 9 Des cours fréquentés :  
**Bien préparés**
- 11 De plus en plus d'établissements d'affectation :  
**Des partenaires solides**
- 15 A la rencontre de l'autre :  
**Un engagement pour plus d'humanité**
- 16 L'organe d'exécution va de l'avant
- 18 Les collaboratrices et collaborateurs du ZIVI
- 21 Les chiffres du service civil

## Une croissance maîtrisée



En 2010, nous avons nettement augmenté les prestations d'exécution et maîtrisé des étapes importantes du développement du service civil.

Pendant cette deuxième année suivant l'introduction de la preuve par l'acte, nous avons à nouveau été confrontés aux mêmes questions : chaque jeune Suisse ne devrait-il pas accomplir le service militaire ? Le nombre des demandes d'admission au service civil n'est-il pas beaucoup trop élevé ?

La Constitution et la loi apportent une réponse à la première question : le service civil est un service de remplacement. En accomplissant leur service, les civilistes s'acquittent de leur obligation de servir. L'Organe d'exécution du service

civil doit organiser les affectations des civilistes avec efficacité et garantir l'utilité du service civil pour l'économie nationale. Chaque affectation de service civil profite donc à la société dans son ensemble.

Dans son rapport « Service civil : les effets de la solution de la preuve par l'acte » du 23 juin 2010, le Conseil fédéral a pris la défense de cette procédure d'admission, répondant ainsi à la seconde question : pour lui, la stabilité des effectifs de l'armée n'est pas menacée pour le moment et aucune mesure urgente ne s'impose. Le Conseil fédéral indique également dans ce rapport qu'il convient d'observer les effets de la preuve par l'acte sur une plus longue durée. Pourtant, à la fin de l'année, nous n'avons pas pu éviter une révision de l'ordonnance sur le service civil introduisant des mesures qui diminuent l'attrait du service civil dans le but de réduire le nombre de demandes.

Les débats publics autour de la pertinence et de l'avenir de la preuve par l'acte ne nous ont pas empêchés de nous acquitter de nos tâches d'exécution. L'année 2010 a été marquée par l'adaptation réussie des processus et des structures et la maîtrise d'un grand volume de travail. Nous avons renforcé les effectifs des centres régionaux, reconnu de nombreux nouveaux établissements

d'affectation, renforcé le suivi de ces derniers et commencé à spécialiser notre personnel dans l'encadrement des civilistes. Le nombre des jours de service accomplis a augmenté massivement : pendant environ 900'000 jours, de jeunes hommes ont été au service de la société. Malgré une nette augmentation du volume des prestations, le coût net a diminué. Nous maîtrisons l'exécution et ses coûts : les chiffres le montrent sans conteste.

Tournés vers l'avenir, nous avons développé une nouvelle stratégie pour l'organe d'exécution. Elle comprend trois grandes orientations : 1. maîtriser la croissance et ajouter de nouveaux domaines d'affectation ; 2. améliorer la qualité de l'exécution, des services fournis à l'interne et des prestations effectuées par les civilistes ; 3. consolider la position du service civil au sein de l'administration fédérale et son image dans l'opinion publique. La mise en œuvre du deuxième point est déjà bien avancée. A partir de l'été 2011, nous projetons de centraliser tous les cours préparant les civilistes à leurs affectations, afin de réduire les coûts. Le contrat de location des locaux est conclu, les cours ont fait l'objet d'un appel d'offre conforme aux règles de l'OMC et les contrats avec les prestataires sont signés.

Le service civil et les civilistes méritent que l'on parle d'eux non dans le cadre des débats sur la preuve par l'acte, mais pour l'utilité évidente des affectations. L'apport du service civil est particulièrement palpable dans le domaine de la santé et du social, dans lequel sont effectuées 70 % des affectations. Le présent rapport d'activité donne un aperçu de l'action du service civil dans ce domaine, en particulier dans l'assistance de personnes démentes par les civilistes. Nous souhaitons contribuer ainsi à ce que le service civil ne soit pas connu uniquement par la procédure d'admission – et critiqué à ce sujet – mais

aussi reconnu comme il le mérite pour son profil de prestations et son utilité.

Nous remercions sincèrement tous ceux qui, dans leurs différentes fonctions, ont participé à l'exécution du service civil en 2010. Nous avons du pain sur la planche : composer avec le jeu politique, maîtriser l'afflux des demandes, encadrer les civilistes dans leurs efforts pour trouver des places d'affectation, et mettre en place notre centre de formation sont autant de dossiers qui ne manqueront pas de nous occuper en 2011. Je suis confiant dans notre capacité à maîtriser le changement et la croissance auxquels le service civil est confronté. Grâce à notre équipe motivée et à l'engagement dont font preuve nos nombreux partenaires, j'ai la conviction que nous parviendrons – contre le vent, si nécessaire – à relever tous ces défis.

Samuel Werenfels  
Chef du service civil

## Finis les affectations à la carte ?

Les civilistes à la recherche de places d'affectation sont contraints d'accepter des compromis. Ce qui leur réserve parfois de bonnes surprises.

Aménager des chemins pédestres dans la région bâloise. Pietro Caroni, 20 ans, fait son service civil dans un centre pour les personnes atteintes de démence. Il voulait accomplir une affectation dans la nature, mais il n'a pas trouvé la place qu'il cherchait. Il n'est pas le seul dans ce cas : « Choisir son affectation à la carte, c'est terminé » nous dit Matthias Müller, responsable du Centre régional de Rüti. Certes, une étude faite à l'interne par l'organe d'exécution montre que, sur l'ensemble de l'année, le nombre des établissements et des places d'affectation est suffisant. Mais selon la période de l'année et la région, la demande est telle que les places d'affectation viennent à manquer. Les civilistes doivent alors se contenter de places qui ne correspondent pas à leurs préférences.

Depuis son adolescence, Pietro sait qu'il veut s'acquitter de son obligation de servir en faisant le service civil. Le sujet faisait alors l'objet de discussions intenses entre jeunes du même âge. Pietro a déposé sa demande l'année dernière, juste après le recrutement. Elle a été traitée dans un

décali d'une semaine. Même si elles étaient nombreuses en 2010, les demandes ont pu être traitées en douze jours en moyenne. Aujourd'hui, la procédure est plus longue de quatre semaines en raison du délai de réflexion introduit en 2011.

Pietro a trouvé son établissement par le système d'information sur les affectations (SIA), dont les possibilités de recherche ont été élargies au printemps 2010. Les civilistes peuvent rechercher les places d'affectation disponibles pour une période de temps donnée. Les établissements saisissent les informations concernant leurs besoins directement dans le système. Cela facilite la recherche pour les deux parties. Notre futur étudiant en informatique avait une certaine appréhension face aux personnes souffrant de syndromes psychiques ; il s'est pourtant engagé dans une affectation dans le programme prioritaire « Soins et assistance ». Le soir, il est fourbu, mais il ne regrette pas une seconde : « Travailler ici à l'Atrium est très formateur. Je ne me serais pas cru capable de m'occuper de personnes démentes. » Pietro a beaucoup appris, non seulement au cours de soins, mais encore pendant son travail quotidien : « Maintenant, je sais mieux comment approcher les personnes âgées. C'est une expérience de vie précieuse. »





## Bien préparés

Le service civil prépare les civilistes à leurs affectations dans les programmes prioritaires le mieux possible et élargit son offre de places de cours.

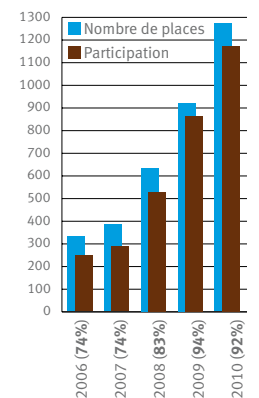
Toujours les mêmes questions, répétées encore et encore : Comment tu t'appelles ? Où sommes nous ? Comment s'appellent ces gens à côté de moi ? S'occuper de personnes handicapées mentalement ou malades psychiquement peut être très pénible. « La folie fait peur », les quatorze participants au cours de formation « Assistance à des personnes handicapées » à Yverdon-les-Bains sont d'accord sur ce point. Pendant cette formation de quatre jours, les civilistes abordent des situations auxquelles ils seront vraisemblablement confrontés dans leurs établissements d'affectation.

Les personnes qui vont faire des affectations dans le domaine des soins sont tenues de suivre un cours. Mais ce n'est pas le seul domaine dans lequel il y ait des cours pour les civilistes : du maniement de la tronçonneuse à l'assistance à des personnes âgées en passant par la gestion de situations de conflit (bientôt), les cours sont adaptés aux différents domaines d'affectation. Ils permettent de décharger les établissements d'affectation, de raccourcir nette-

ment la phase d'initiation des civilistes et d'augmenter l'utilité des affectations. Les quatorze civilistes qui suivent le cours à l'école supérieure ARPIH à Yverdon sont pendus aux lèvres de Philippe Boisadan, qui enseigne avec verve. Ce directeur d'un foyer pour personnes handicapées à Neuchâtel fait partie d'une des dix organisations spécialisées qui donnent les cours de formation du service civil. Il a une haute opinion de ses élèves : « Je suis à chaque fois très heureux de rencontrer les civilistes ; ils sont motivés et ne font pas le service civil pour ne pas faire l'armée. C'est une démarche personnelle, dont ils sont les acteurs. »

En 2009 déjà, en raison de l'augmentation du nombre des jours d'affectation accomplis, il a fallu proposer bien plus de places de cours. Les cours étaient tout de même pleins, voire surchargés. L'ouverture du nouveau centre de formation à Schwarzenburg l'été prochain permettra d'augmenter encore le nombre de places de formation en réponse à l'accroissement de la demande. La formation

Nombre maximum de participants et pourcentage de participation





Tim Beausire (21)

« C'est un bon cours, qui est nécessaire. Avant, je ne savais rien du tout des soins. Ici on se met directement à notre portée et on nous prépare pour les affectations qui suivront. »



Théo Schmitt (19)

« Je suis venu avec peu d'attentes, mais maintenant je trouve que le cours est très intéressant. Je reçois vraiment beaucoup. »



Romain Savary (19)

« J'ai découvert des handicaps que je ne connaissais pas encore. Les situations et exemples donnés au cours ainsi que les aspects sociaux traités se retrouvent dans mon travail quotidien. »

des personnes effectuant le service civil y sera centralisée ; les nouveaux cours seront taillés sur mesure pour le service civil. L'ouverture du nouveau centre permettra au service civil de faire face à l'augmentation du besoin en matière de cours. Les processus seront simplifiés, les coûts abaissés, et la formation des civilistes sera encore améliorée.

A la fin de la journée, à Yverdon, les civilistes s'entendent pour dire que le cours les aidera dans l'accomplissement de leur affectation. L'un d'entre eux nous déclare : « Le cours ne concerne pas seulement la manière d'être avec les personnes handicapées : on en tire aussi des enseignements sur la vie en général. »

## Les établissements d'affectation : des partenaires solides

Le centre d'assistance et de rencontre de la fondation « Basler Wirrgarten », l'Atrium, gère un centre de jour pour les personnes atteintes de démence. Depuis plus de dix ans, ce centre est soutenu par des civilistes et s'inscrit au nombre de plus en plus élevé des établissements d'affectation.

L'Atrium donne aux personnes atteintes de démence la possibilité d'avoir pendant la journée des activités correspondant à leurs goûts et à leurs capacités personnelles dans un environnement protégé. Ce faisant, il allège le quotidien de leurs proches. L'Atrium peut accueillir jusqu'à douze personnes âgées de soixante à nonante ans et souffrant de diverses formes de démence. Peu à peu, elles perdent leur indépendance. Certaines parlent sans interruption, d'autres ont une attitude bornée ou méfiante. Pour le personnel d'encadrement, la communication est un défi passionnant, souvent difficile à relever. En tant qu'établissement d'affectation du service civil, l'Atrium fait partie du programme prioritaire « Soins et assistance ». En 2010, le nombre des jours de service accomplis dans les établissements de ce programme a augmenté plus que proportionnellement : il a presque doublé. Orienter les civilistes vers certains domaines porte ses fruits.

Grâce à l'engagement de civilistes, l'Atrium peut offrir un accueil plus individualisé et mieux répondre aux besoins particuliers de chacun. Karin Beyeler, directrice du centre de jour, affirme : « Les civilistes sont initiés et accompagnés par une personne spécialisée. Ils sont chargés de tâches d'encadrement simples. Une personne formée est toujours présente. » Pour Madame Beyeler, un des aspects de l'utilité des affectations tient à l'écho que les civilistes donnent de leur expérience autour d'eux : « La démence est un problème de société. Les civilistes se font une idée d'un domaine auquel ils ne seraient pas confrontés sans cela. Ils parlent de leur activité à leurs amis et sensibilisent la société, plaidant en faveur de solutions flexibles et ouvertes, adaptées aux personnes atteintes de démence. »

Les aspects positifs de l'engagement des civilistes semblent convaincre de plus en plus d'entreprises et d'institutions d'intérêt public. Matthias Müller, responsable du Centre régional de Rüti, déclare que les rapports du service civil avec les établissements d'affectation sont, comme toujours, bons et confirme que l'organe d'exécution a été presque submergé par les demandes d'institutions intéressées. Rien que l'année passée, 562 nouveaux établissements d'affectation ont été reconnus par l'Organe d'exécution

du service civil. Le nombre d'établissements d'affectation a ainsi augmenté de 23% par rapport à l'année précédente. Les procédures de reconnaissance ont été menées à bien avec rapidité, malgré l'augmentation du nombre des demandes.

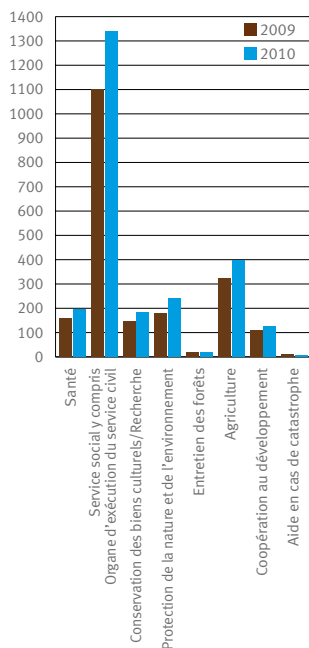
Irene Leu, directrice de la fondation Basler

Wirrgarten, dit du bien du centre régional du service civil. Elle juge la charge administrative raisonnable: «Une fois que tout est en place, cela fonctionne facilement.» Les contributions que les établissements doivent verser pour chaque civiliste lui semblent justifiées: «Il est juste que les civilistes nous coûtent quelque chose. S'ils ne nous coûtaient rien, on ne pourrait pas non plus exiger quelque chose d'eux.» La révision de l'ordonnance sur le service civil en août 2010 permet à certains établissements d'affectation d'engager environ 25% de civilistes supplémentaires. Cette

mesure a permis de décharger l'organe d'exécution et les civilistes à la recherche de places d'affectation, sans créer d'influence sur le marché du travail. Pour les responsables de l'Atrium, pourtant, il n'en est pas question: elles souhaitent offrir à leurs civilistes un encadrement resserré, s'occuper de personnes démentes étant par moments très prenant.

Pour garantir la qualité et la légalité des affectations, l'organe d'exécution a mené davantage d'inspections. En 2010, les centres régionaux ont inspecté 504 établissements d'affectation contre 138 l'année précédente. L'Atrium se prêle de bonne grâce à ces inspections. Pour Madame Leu, «c'est tout à fait correct, cela permet d'éviter des abus. Quand on n'a rien à cacher, les inspecteurs sont les bienvenus en tout temps.» L'organe d'exécution n'est pas le seul à avoir des exigences: les exigences de l'établissement d'affectation pour ces civilistes sont élevées. Mme Beyeler explique: «Notre civiliste doit être attentif en permanence, totalement présent mentalement et faire preuve d'une grande capacité d'adaptation. Il ne doit peut-être pas monter la garde le week end, mais il est confronté à des moments difficiles physiquement et psychologiquement, qu'il doit endurer et auxquels il ne peut pas se soustraire.»

### Etablissements d'affectations par domaine d'activité





## Un engagement pour plus d'humanité

L'engagement des civilistes profite à la société. Ils ont le temps, le temps pour des travaux que personne d'autre ne fait plus.

Rudolf H., retraité, embrasse sa compagne avant de partir. Ils sont ensemble depuis 25 ans ; ils s'étaient imaginé vivre leur vieillesse autrement. Il y a sept ans, on a découvert qu'elle souffrait de démence et, petit à petit, les symptômes se sont aggravés : elle peine à s'orienter et à marcher et ne peut plus s'exprimer par la parole. Pourtant, son visage rayonne chaque fois que le civiliste entre dans le centre de jour. Vivre avec une personne atteinte de démence est difficile. « Si on ne se force pas à prendre du temps pour soi, on ne s'en sort pas. » Rudolf H. s'occupe de sa compagne à la maison. Quatre fois par semaine, il l'accompagne à l'Atrium, où elle passe la journée. Après quelques travaux ménagers, il prend le temps de se détendre, sur sa bicyclette ou aux bains thermaux.

Le temps est la principale ressource que les civilistes peuvent apporter à des institutions comme l'Atrium. Ils ne remplacent pas le personnel qualifié ; par leur engagement, ils améliorent la qualité – non la quantité – de l'encadrement dans les soins de longue durée. Le docteur Hansueli Möhle, directeur de CURAVIVA Suisse, l'association des

homes et institutions sociales suisses, le confirme. Lire une histoire, emmener une personne en promenade ou simplement lui témoigner de la sollicitude, voilà quelques manières dont les civilistes peuvent venir en aide au personnel fixe.

Et une aide est nécessaire : selon l'Office fédéral de la statistique, la tranche d'âge des plus de 80 ans va presque doubler au cours des 45 prochaines années. Le docteur Möhle en est conscient : « En raison de l'évolution démographique de notre société, il faut s'attendre à ce que les besoins en personnel d'encadrement et, parallèlement, en civilistes dans des établissements de santé augmentent au cours des prochaines années et décennies. » Il faudra « continuer à toujours tenir compte des compétences professionnelles et personnelles des civilistes et à continuellement les accompagner pendant leur service dans les institutions. » A Bâle, à l'Atrium, la pénurie de personnel soignant ne se fait pas sentir. Rudolf H. confirme la qualité de l'encadrement. En effet, la pression sur les coûts a souvent pour effet de priver en partie les personnes atteintes de démence comme sa compagne de ce qui leur apporte le plus : le contact humain.



### Convoqués d'office

L'année passée, le nombre des convocations d'office a triplé ; les centres régionaux ont donc dû passer un temps considérable à chercher des places pour les civilistes indisciplinés. Pour la première fois en 2010, les associations Naturnetz et Ritec ont organisé des affectations collectives pour des groupes de dix civilistes convoqués d'office, à la demande de l'organe d'exécution. Ces affectations collectives dans le domaine de la protection de la nature et de l'entretien du paysage ont fait leurs preuves. Même si elles ne représentent que peu de places d'affectation, elles ont permis de décharger sensiblement les centres régionaux.



### Punis

Le nombre des procédures disciplinaires a augmenté de manière plus que proportionnelle en 2010 – il a été de 550, contre 340 en 2009. Ce nombre correspond à environ 3,5 % des convocations (en 2009, 2 %). Plus de la moitié concerne les civilistes qui ne se rendent pas au cours d'introduction. Afin de traiter ces cas avec efficacité et de décharger les centres régionaux de Suisse alémanique, le service juridique central est renforcé.

## L'organe d'exécution va de l'avant

[Le service civil s'adapte à l'augmentation des effectifs de civilistes qui a suivi l'introduction de la preuve par l'acte en 2009 et au surcroît de travail qui en découle.](#)

A première vue, le nombre des demandes d'admission au service civil a quelque peu augmenté en 2010. Au total, 7396 demandes ont été déposées, soit 173 de plus que l'année précédente, ce qui correspond à 14,4 demandes supplémentaires par mois. Cependant, en 2009, le système de la preuve par l'acte n'a été en vigueur que pendant neuf mois, contre douze en 2010. Si l'on ne considère que les mois au cours desquels la preuve par l'acte était en vigueur, en moyenne cent demandes de moins par mois ont été déposées en 2010. Annualisés, ces chiffres représentent une nette diminution du nombre des demandes par rapport à l'année précédente.

Le nombre des demandes déposées pendant les écoles de recrues, en particulier, a diminué. En 2009, 1423 recrues ont déposé une demande ; en 2010, seulement 970, dont presque 10 % l'ont retirée. Depuis la révision de l'ordonnance sur le service civil entrée en vigueur en mars 2010, l'organe d'exécution ne se prononce qu'après au moins quatre semaines au sujet des demandes déposées pendant une période

de service militaire. Cette mesure s'est avérée efficace.

Le nombre des jours de service accomplis a encore augmenté l'année passée. Les 880 969 jours de service accomplis correspondent à une augmentation de 65 % par rapport à l'année précédente. Même si le nombre des demandes diminue, on ne peut s'attendre à un recul du nombre des jours d'affectation au cours des prochaines années.

Pour abattre le travail supplémentaire, les effectifs de l'organe d'exécution ont été augmentés, passant à 88 collaboratrices et collaborateurs. Dix-neuf personnes ont été engagées, qui viennent surtout renforcer les effectifs des centres régionaux, comme celui de Thoun, dont Paul Mathys est responsable : « Le personnel du centre régional a été presque doublé en 2010. Adapter l'organisation du centre à sa nouvelle dimension et intégrer les nouveaux collaborateurs à l'équipe existante tout en continuant d'assumer le travail habituel a été un vrai défi. » Il a d'abord fallu accorder des crédits supplémentaires à l'organe d'exécution pour convertir les nouveaux contrats dont la durée était limitée en contrats à durée illimitée. En effet, les montants inscrits au budget risquaient de s'avérer insuffisants. « L'octroi de ces crédits pendant l'été était très

important pour que nous puissions garder les personnes que nous avons engagées », mentionne Alexander Reichmuth, responsable des ressources humaines.

Le grand nombre de jours de service accomplis a entraîné une augmentation des revenus provenant des établissements d'affectation. Parallèlement à cela, l'efficacité des processus a été améliorée. Les coûts par jour de service accompli ont été sensiblement réduits, passant de 15 fr. 50 à 6 fr. 90. Les coûts par décision d'admission ont diminué encore davantage : les décisions, qui coûtaient environ 190 francs auparavant, ne reviennent plus que 40 francs environ. Il y a deux raisons à cela : la suppression des charges relatives aux commissions d'admission, abrogées avec l'examen de conscience en 2009, et la modification du calcul interne des coûts à la suite de ces changements. En 2010, l'Organe d'exécution du service civil a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et a amélioré son efficacité. Grâce au travail de l'organe d'exécution, les jeunes hommes confrontés à un conflit de conscience pourront continuer à s'acquitter eux aussi de leur obligation de servir et de leur contribution en faveur de la société, comme cela se fait aujourd'hui.

## Collaborateurs et collaboratrices du ZIVI

### Thoune (Organe d'exécution)

Boillat	Therry	Départ:	31.08.2010
Barbier	Roger	Départ:	31.10.2010
Baumann	Thomas		
Berchtold	Monika		
Bosshart	Markus		
Bühlmann Ahmed	Ursula	Entrée:	20.07.2010
Chatagny	Delphine Marion		
Fluri	Daniel		
Gaensli	Florentina		
Geiersberger	Sandra		
Imeri	Qendresa		
Jakob	Ursina		
Jenni	Daniela		
Jost	Mathilde	Entrée:	01.12.2010
Kürsteiner Majitha	Gisela		
Linder	Régine		
Lukasewitz	Stephan	Entrée:	01.10.2010
Mann	Regina	Entrée:	01.11.2010
Niederhauser	Christoph		
Ottiger	Daniela		
Reichmuth	Alexander		
Richterich	Christian		
Ryser	Johanna		
Schweizer	Barbara		31.10.2010
Stoffel	Lukas		
Vögele	Gustav		
Walti	Ruth		
Weber	Matthias		
Wenger	Hanspeter	dès le	01.11.2010
Werenfels	Samuel		
Zwahlen	Patric	Entrée:	04.05.2010

### Aarau

Disler	Katharina	Entrée:	01.11.2010
Heiniger Good	Irene		
Kurtanovic	Mithat	Entrée:	01.11.2010
Loretan	Willy		
Luchsinger	Andreas		
Marti	Vanessa		
Sägesser	Jennifer	Entrée:	01.08.2010
Schwarz	Felix	Entrée:	02.12.2010
		Départ:	15.08.2010
Stamm	Helen		
Strub	Melanie	Départ:	31.12.2010
Wyss	Patricia	Entrée:	01.11.2010

### Landquart

Fasser	Madlaina		
Kälin	Dorothea		
Kindschi	Claudio		
Schelb	Michael	Entrée:	01.07.2010
Tschudi	Judith	Entrée:	01.07.2010

### Lausanne

Aichele	Mélanie		
Ajanovic	Lejla		
Bovey	Doriane		
Candaux	Johann		
Cartier	Cécile		
Chabrier	Raymonde		
Duvoisin	Jean-Jacques		
Estoppey	Adrien		
Fellahi	Nadjib		
Girard	Maria		
In-Albon	Frédéric		
Opçin	Loïc		
Pfund	Sandrine		
Piselli Michaud	Giuliana		

### Luzern

Beyeler	Cornelia	Entrée:	15.02.2010
Cokovic	Adnesa		
Emmenegger	Franz		
Meyer	Barbara		
Mourad	Marielle	Entrée:	01.07.2010
Roos	Sabrina	Entrée:	01.08.2010
Theuerzeit	Samuel	Entrée:	01.03.2010

### Riviera

Beltrametti	Oskar		
Pittà	Nadia Petra	Entrée:	01.03.2010
Wanner Mezzetti	Annika		

### Rüti

Asic	Almir	Départ:	30.04.2010
Baia	Alessandro	Entrée:	06.01.2010
		Départ:	16.07.2010
Busch Zbikowski	Gabrielle	Départ :	31.07.2010
Cathomen	Claudia	Entrée:	01.05.2010
Domelsen	Martina	Entrée:	01.10.2010
Egli	Roland		
Kessler	Janine		
Michel	Sabrina	Entrée:	01.05.2010
Mikic	Danjela		
Müller	Matthias		
Schmid	Astrid	Entrée:	01.06.2010
Schuler	Paola Silvana		
van Haaften	Mirjam	Entrée:	01.07.2010
Vitali	Daria Alessia		
Wenger	Hanspeter	jusqu'au	31.10.2010

### Thoune

Domingues	David		
Dubach	Susanne		
Friedrich	Gisela	Entrée:	01.08.2010
Gasser	Marcel	Entrée:	01.11.2010
Luder	André		
Mathys	Paul		
Müller	Jonatan	Entrée:	22.03.2010
Ruchti	Karin		
Schwab	Corinne		
Stasesin	Josef	Entrée:	01.03.2010
Zurbrugg	Karin		



## Les chiffres du service civil

### Demandes par année

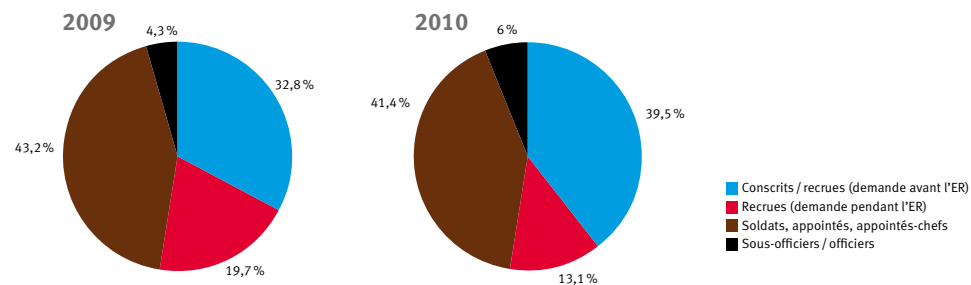
Année	Nombre 2010	1500	3000	4500	6000	7500
> 2005	1657	[Bar chart showing 1657 requests]				
> 2006	1750	[Bar chart showing 1750 requests]				
> 2007	1741	[Bar chart showing 1741 requests]				
> 2008	1946	[Bar chart showing 1946 requests]				
> 2009	7222	[Bar chart showing 7222 requests]				
> 2010	7396	[Bar chart showing 7396 requests]				

### Demandes par mois

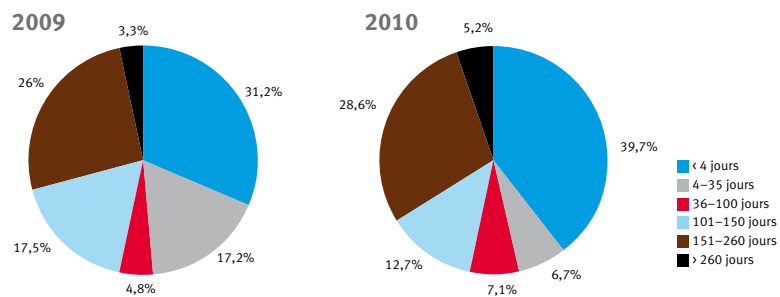
Mois	Nombre 2010	200	400	600	800	1000	1200
> Janvier	812	[Bar chart showing 812 requests]					
> Février	638	[Bar chart showing 638 requests]					
> Mars	853	[Bar chart showing 853 requests]					
> Avril	605	[Bar chart showing 605 requests]					
> Mai	576	[Bar chart showing 576 requests]					
> Juin	434	[Bar chart showing 434 requests]					
> Juillet	585	[Bar chart showing 585 requests]					
> Août	539	[Bar chart showing 539 requests]					
> Septembre	559	[Bar chart showing 559 requests]					
> Octobre	462	[Bar chart showing 462 requests]					
> Novembre	718	[Bar chart showing 718 requests]					
> Décembre	615	[Bar chart showing 615 requests]					

■ 2009  
 ■ 2010  
 ■ 2011

## Grade militaire des requérants



## Nombre de jours de service militaire accomplis au moment de la demande d'admission au service civil



## Coûts de l'exécution

### 1. Total CHF

Année	Coûts global brut	Recettes totales	2. Coûts unitaires nets	
			par décision d'admission	par jour de service
> 2005	12 844 238	3 550 793	3 048.68	12.68
> 2006	15 142 647	3 252 087	3 162.52	18.97
> 2007	13 024 817	4 162 110	2 315.91	13.90
> 2008	13 776 906	4 196 835	2 173.97	10.09
> 2009	17 095 110	5 488 462	193.02	15.50
> 2010	18 705 451	9 560 653	40.48	6.90

## Jours de service civil accomplis selon le type d'établissement d'affectation 2010

> Etablissements hospitaliers	98 029	11.1%
> Autres dans le domaine de la santé	40 667	4.6%
> Etablissements pour personnes âgées	129 530	14.7%
> Etablissements pour personnes handicapées	142 270	16.1%
> Domaine de la jeunesse	88 441	10.0%
> Domaine de l'asile	19 408	2.2%
> Domaine de la toxicomanie	14 669	1.7%
> Domaine des chômeurs	10 738	1.2%
> Autres dans le domaine social	100 962	11.5%
> Archives / bibliothèques	21 684	2.5%
> Conservation des biens culturels/archéologie	15 965	1.8%
> Musées	17 364	2.0%
> Soins / entretien dans le domaine de l'environnement	41 069	4.7%
> Projets dans le domaine de l'environnement	72 970	8.3%
> Entretien des forêts	3 204	0.4%
> Exploitations agricoles privées	28 489	3.2%
> Autres exploitations agricoles	3 222	0.4%
> Coopération au développement	30 734	3.5%
> Catastrophes	120	0.01%
> Situations d'urgence	1 434	0.2%
> <b>Total des jours de service civil accomplis</b>	<b>880 969</b>	

